

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°12/37– 04/2026

Objet : Budget communal – Travaux de requalification du centre-ville – Révision autorisation de programme et crédits de paiement

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du 11 avril 2024 et du 03 avril 2025 relatives aux révisions de l'Autorisation de Programme et crédits de paiement réalisée dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville ;

Exposé des motifs :

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles

DATE DE
CONVOCAATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Objet : Budget communal – Travaux de requalification du centre-ville – Révision autorisation de programme et crédits de paiement

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

Objet de la délibération : Budget communal – Travaux de requalification du centre-ville – Révision autorisation de programme et crédits de paiement

demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil municipal a adopté dans le cadre de l'aménagement du centre-ville une autorisation de programme (n° AP0012024) d'un montant de 2 900 000 €. Celle-ci a fait l'objet d'une révision par délibération du 3 avril 2025 abondée d'un montant de 902 226,17 €.

Les crédits de paiement étant fixés de la manière suivante :

- 1 500 000 € au BP 2024 dont 697 773,83 € ont été reportés sur l'exercice 2025
- 3 000 000 € au BP2025 dont 146 385,60 € sont à reporter en 2026
- 146 385,60 € à inscrire au BP 2026

Les dépenses relatives à cette AP mandatées au titre de l'année 2024 sont de 802 226,17 €.

Les crédits de paiement non utilisés en 2024 d'un montant de 697 773,83 € ont été reportés sur l'année 2025.

Les dépenses relatives à cette AP mandatées au titre de l'année 2025 sont de 2 853 614,40 €.

Les crédits de paiement non utilisés en 2025 d'un montant de 146 385,60 € seront à reporter au BP 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la modification de l'AP/CP n°AP0012024 : Aménagement du centre-ville ci-après :

	MONTANT AP VOTEE EN 2024	REVISION 2025	MONTANT AP REVISE	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	Enveloppe résiduelle de l'AP	CP 2026
AP0012024	2 900 000 €	902 226,17 €	3 802 226,17 €	802 226,17 €	2 853 614,40 €	146 385,60 €	146 385,60 €

- le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

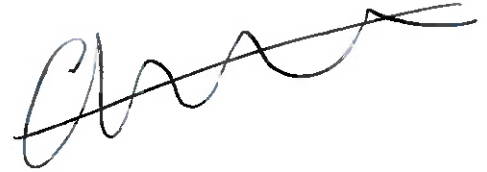
Objet de la délibération : Budget communal – Travaux de requalification du centre-ville – Révision autorisation de programme et crédits de paiement

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

A circular official stamp is partially visible behind the signature of Dorothée Bertrand.

Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Bellegier'.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

A circular official stamp is partially visible behind the signature of Dorothée Bertrand.

